

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **29**  
Nombre de votants : **34**  
Date de convocation : **28/05/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 5 JUIN, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président

**OBJET** : CONVENTION PRET DE MATERIEL AUX  
COMMUNES MEMBRES

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, VOISIN, FERRER, RAYNAL, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

R.LEMORT (Thuir) à N.MON  
R.PEREZ (Thuir) à JM.LAVAIL  
R.ATTARD (Trouillas) à A.PUIG  
J. ALBERT (Trouillas) à H.LLOBET  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)  
P.MAURY (Thuir)  
B.COUSOLLE (Trouillas)

**Madame Maya LESNE** est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

56/2019

**CONVENTION-TYPE POUR PRET DE MATERIEL ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES COMMUNES**

VU le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes,

Le Président **EXPLIQUE** à l'Assemblée que la Communauté a été sollicitée à plusieurs reprises par certaines communes membres, pour bénéficier de matériels divers lui appartenant.

La position de la Communauté étant plutôt favorable à réaliser ce type de prêt, pour des raisons pratiques comme par souci d'économie d'échelle, il est toutefois proposé de conventionner avec chacune des communes bénéficiaires du prêt, afin de fixer les devoirs et obligations de chacun.

Ainsi, le Président **PROPOSE** d'approuver la convention de prêt, dont un projet est annexé, **PRECISANT** que les fiches techniques ou les spécificités de montage (normes électriques notamment) des matériels objets de la mise à disposition, seront systématiquement jointes et expliquées au personnel communal en charge de réceptionner le matériel.

Il **INSISTE** également sur le fait que l'utilisation du matériel ainsi laissé à disposition doit être strictement conforme aux normes du constructeur.

Il **OUVRE** la discussion.

L'Assemblée n'ayant pas d'observation,

Le Conseil Communautaire

Où l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré


**A l'unanimité des membres présents ou représentés**

**APPROUVE** la convention de prêt de matériel telle que rédigée,

**AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer les conventions à intervenir avec les communes sollicitant un prêt de matériel propriété de la Communauté.

**PRECISE** que le prêt de matériel sera accordé à titre gracieux, dans les conditions fixées par convention.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

  
Président,  
René OLIVE